

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
04 avril 2022

L'an deux mille vingt deux et le quatorze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M. SANS (Proc.), Mme GERARD,
M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI,
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE,
MM. CELLIER (Proc.), EVIN,
Mmes COURTOUX (Proc.) SANDY (Proc.),

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)
M. ROQUEBERT (Proc. M. CELLIER)
M. DESHONS (Proc. Mme COURTOUX)
Mme AGUILA (Proc. Mme SANDY)

D.C.M n° 5-11

Remplacement VMC Salle de Gymnastique

Madame COURTOUX Cécile a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le moteur extracteur de la salle de gymnastique, qui est irréparable.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a sollicité l'entreprise ERD, titulaire du marché à bons de commande pour présenter un devis.

Monsieur le Maire donne lecture du devis détaillé dont le montant s'élève à 476 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

de confier les travaux de remplacement du moteur extracteur de la salle de gymnastique à l'entreprise ERD pour un montant hors taxes de **QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE EUROS (476 €)**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 20.04.2022

Pour copie conforme

En mairie le 15 avril 2022

Le Maire
Christian SANS

